



## BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LES-BAINS

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2026

### CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2026

*NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP 2026 – CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026*



## BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LES-BAINS

L'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, spécialité, universalité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été établi avec la volonté :

- ⇒ De maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges générales et masse salariale) *sans dégrader le niveau et la qualité du service* ;
- ⇒ De ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité locale
- ⇒ De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt sur les opérations structurantes.

**Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>348 981,15 €</b>
013	Atténuation de charges	10 000,00 €
70	Produits de services	90 100,00 €
73	Impôts et taxes	447 000,00 €
731	Fiscalité locale	805 000,00 €
74	Dotations et participations	210 580,00 €
75	Autres produits de gestion	64 100,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits spécifiques	- €
78	Reprises amortissements, dépréciatio	- €
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre - Amort. Subvention</b>	<b>6 730,00 €</b>
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre - trx en régie</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 990 501,15 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

**Chapitre 013 – 10 000€ pour 2026** - Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel suite à la prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la Collectivité (agents titulaires)

**Chapitre 70 – 90 100€ pour 2026** - Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

**Les principales ressources de ce chapitre** sont constituées par :

- ⇒ **Régie restaurant scolaire** (cpté 7067) = 55 529,60€ en 2025
- ⇒ **Vente de coupe de bois** (cpté 7022) = 10 935,52€ en 2025
- ⇒ **Redevances Occupation Domaine Public** (cpté 7032) = 7 826,32€ en 2025 dont 5 000€ pour l'antenne 4G

On retrouve également dans ce chapitre, l'encaissement des encarts publicitaires pour le journal municipal (1800€ en 2025), mais aussi les concessions cimetière (4 290€ en 2025)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

**Chapitre 73 – 447 000€ pour 2026 :** Il comprend deux types de recettes :

- ⇒ Attribution de compensation versée par la CC Rhône Crussol
- ⇒ Le Fonds départemental de péréquation Taxes additionnelles

**Chapitre 731 – 805 000€ pour 2026 :** Il concerne la fiscalité locale.

- ⇒ La taxe additionnelle aux droits de mutation
- ⇒ La taxe sur la consommation finale d'électricité / Pylône
- ⇒ Les droits de place

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

**Chapitre 74 – 210 580€ pour 2026** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat ainsi que des participations diverses.

Les principales dotations sont :

- ⇒ La Dotation Globale Forfaitaire des Communes
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale
- ⇒ Dotation Nationale de Péréquation

Ce chapitre comptabilise les dotations de l'Etat : la dotation forfaitaire, les dotations de compensations au titre des exonérations fiscales, ainsi que le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) en fonctionnement.

**Rappelons qu'en 2026 le taux du FCTVA reste inchangé à 16.404 % (sauf pour les achats au cpte 65811 – Tva à 5,60%)**

On retrouve également dans ce chapitre, les frais de scolarité versés par les Communes – 4 576,14€ en 2025

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

**Chapitre 75 – 64 100€ pour 2026:** Il concerne les autres produits de gestion courante,

- ⇒ L'encaissement de la Régie de la location de la Salle de ChâteauroUGE
- ⇒ L'encaissement des loyers
- ⇒ La mise à disposition du Dojo – Cours de Yoga
- ⇒ Le Parc Eoliens (*environ 18 500euros/an*)
- ⇒ Les Redevances Hydraulique de la Compagnie Nationale du Rhône (*environ 5 500€/an*)

**Chapitre 042 – 14 730€ pour 2026 :** Il concerne les opérations d'ordres budgétaires. L'amortissement des subventions reçues et les travaux en régie.

*Pour rappel, le chapitre 042 (Fonctionnement Recettes) est un chapitre d'opérations d'ordres. Il doit être égal au chapitre 040 (Investissement Dépenses)*

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €
011	Charges à caractère général	462 375,10 €
012	Charges de personnel et frais assimil	823 000,00 €
014	Atténuation de produits	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	344 320,00 €
66	Charges financière	22 000,00 €
67	Charges spécifiques	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	
023	Virement à la section d'investissement	248 806,05 €
042	Opérations d'ordre - Dotat°Amort.	70 000,00 €
042	Opérations d'ordre - Provisions	- €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 990 501,15 €</b>

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP 2026 – CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

### Chapitre 011 – 462 375,10€ pour 2026 : Dépenses à caractère général.

Ce chapitre regroupe, pour l'essentiel, les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la Commune, les frais d'entretien des véhicules, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

### Chapitre 012 – 823 000€ pour 2026 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Au-delà des rémunérations, d'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre :

- ⇒ La participation financière de la Collectivité à la protection sociale des agents (15 € par agent pour le volet prévoyance et 20€ pour le volet santé)
- ⇒ Les interventions des [Centres Musicaux Ruraux](#) dans les Ecoles et l'intervention d'un [animateur sportif](#) (convention avec la Commune de Charmes sur Rhône

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

**Chapitre 014 – 15 000€ pour 2026 : Atténuations de produits.** Prélèvement F.P.I.C (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le F.P.I.C consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

### Chapitre 65 – 344 320€ pour 2026 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre prévoit :

- ⇒ Le versement des indemnités des Elus
- ⇒ Les participations versées à la CC Rhône Crussol
- ⇒ La contribution forêt versée à l'Office National des Forêts
- ⇒ Les subventions de fonctionnement aux associations
- ⇒ La subvention au CCAS
- ⇒ Les logiciels dits « en nuage » (gestion du courrier, gestion des plannings)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

### Chapitre 66 – 22 000€ pour 2026 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

### Chapitre 67 – 5 000€ pour 2026: Charges spécifiques :

Il s'agit de prévisions concernant d'éventuels titres à annuler sur exercices précédents.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

Elle s'élève en 2026 à **248 806,05€**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations, 70 000€ pour 2026.

*Ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement (compte 6811) et des recettes d'investissement (comptes 28) et contribuent à l'autofinancement de la section investissement.*

On retrouve dans ce chapitre les Provisions. C'est le Service de Gestion Comptable (SGC) qui communique les montants à provisionner ou à reprendre sur les provisions de l'année N-1.

Pour 2026, le SGC n'a pas demandé de provisions supplémentaires.

*Pour rappel, le chapitre 042 (Fonctionnement Dépenses) est un chapitre d'opérations d'ordres. Il doit être égal au chapitre 040 (Investissement Recettes)*

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
<b>001</b>	<b>Excédent d'Investissement reporté</b>	<b>345 879,74 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	248 806,05 €
040	Opérations d'ordre - Dotat°Amort.	70 000,00 €
040	Opérations d'ordre - Provisions	- €
10	Dotations	147 000,00 €
1068	AFFECTATION RESULTAT	- €
13	Subventions d'investissement	246 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €
<b>024</b>	<b>Produits de cessions d'immo</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>RAR</b>	<b>RESTE A REALISER RECETTES</b>	<b>- €</b>
041	Opérations patrimoniales - Avances	3 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 062 685,79 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation du TVA) qui devrait être de l'ordre de 120 000€. **Le taux en 2026 reste inchangé à 16.404 %.**
- Des taxes d'aménagement pour environ 18 000€
- Les recettes d'amortissement pour 70 000€ (voir Compte 6811 en fonctionnement dépenses)

➡ Les subventions inscrites au BP 2026 concernent le solde concernant les travaux de l'Ecole Maternelle ainsi que les demandes de subventions concernant le réaménagement de la Maison Communale

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

**Le chapitre 024 – 2 000€ pour 2026** - Produits de cessions d'immobilisations ne donne jamais lieu à émission de titre ou de mandat. Il n'y a pas d'exécution budgétaire.

Cette ligne a, en effet, uniquement pour objet de prévoir au budget les produits de cession des biens immobilisés de la collectivité.

**Le chapitre 041 – 3 000€ pour 2026** - concerne le remboursement des **avances forfaitaires** sur les Marchés de travaux.

L'avance forfaitaire est un versement effectué aux titulaires avant le début d'exécution des marchés. Elle constitue, par là même, une dérogation au principe du service fait.

*Pour rappel, le chapitre 041 (Investissement Recette) est un chapitre d'opérations patrimoniales. Il doit être égal au chapitre 041 (Investissement Dépenses)*

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

INVESTISSEMENT DEPENSES		
001	Déficit d'investissement reporté	- €
16	Emprunts et dettes	120 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	617 762,00 €
23	Immobilisations en cours	214 048,77 €
27	Autres immo.financières	- €
<b>RAR</b>		<b>RESTE A REALISER DEPENSES</b>
041	Opérations patrimoniales - Avances	3 000,00 €
040	Opération d'ordre	6 730,00 €
040	Opération d'ordre - Trx en régie	8 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 062 685,79 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes – 120 500€ pour 2026** – On retrouve dans ce chapitre :

- ⇒ Le remboursement du **Capital des emprunts de la Commune** – **81 500€ en 2026**
- ⇒ Les participations (payées au SDEA) pour les **travaux d'électrification rurale** – **14 000€ en 2026**
  - Enfouissement BT Chateaurouge
  - Modification HTA + poste – Enfouissement BT / La Grange
  - Dissimulation quartier Mars
  - Travaux Chateaurouge – Allée des Genêts, des mimosas....
- ⇒ Remboursement annuité – **Schéma Directeur Eclairage Public** (**25 000€ en 2026**) – Puis annuité de 25 000€ en 2027, 2028 et 2029.

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – 7 500€ pour 2026** – On retrouve dans ce chapitre :

- ⇒ Les dépenses liées aux frais d'études – *Si ces études sont suivies de travaux*
- ⇒ Les droits et concessions – *Ce compte est destiné à enregistrer le coût d'acquisition ou de production des actifs immatériels tels que les concessions, les brevets, les licences, les marques, les procédés, les logiciels, ainsi que d'autres droits et valeurs similaires*

**Chapitre 204 – Subvention équipement versées – 10 000€ pour 2026** – On retrouve dans ce chapitre :

- ⇒ Les dépenses liées aux travaux d'Eclairage Public effectués par le Syndicat Mixte des Energies – Pour 2026, il s'agit du programme [SDED 250181EP Route de Barruel](#) pour 9 446,90€

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 616 262€ pour 2026** – On retrouve dans ce chapitre :

- ⇒ Les dépenses liées aux achats de terrains
- ⇒ Les dépenses liées aux différents travaux (bâtiments, voirie, réseaux) réalisés dans l'année
- ⇒ Les achats de matériels (voirie, outillage, mobilier, informatique...)
- ⇒ Les travaux d'aménagements réalisés dans l'année

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 213 548,77€ pour 2026** – On retrouve dans ce chapitre :

- ⇒ Les dépenses liées aux différents travaux (bâtiments, voirie, réseaux) **réalisés sur plusieurs années**

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Les principaux **projets pour l'année 2026** sont les suivants :

- ⇒ Végétalisation de la cour de l'Ecole Lucien Roux
- ⇒ Installation de LEDS à l'Ecole Lucien Roux
- ⇒ Assistance à Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de la vidéoprotection
- ⇒ Travaux d'acoustique de la Salle du Conseil Municipal / Salle des Mariages
- ⇒ Chauffage de l'Eglise
- ⇒ Aménagement intérieur de la Mairie
- ⇒ Installation enseigne de la Bibliothèque
- ⇒ Création d'un parcours permanent d'orientation